

Le logo du Département de l'Aube : un étendard, symbole de la cohésion et de l'unité du département

Le logo du Département de l'Aube, alors dénommé « Conseil général », a été **créé en 1988 par Michel Rohmer**, en même temps que le logo de la Ville de Troyes auquel il s'apparente largement.

Les deux logos arborent en effet le même « **drapeau fédérateur** » stylisé, formé d'une hampe et d'un étendard de trois flammes ondulantes – **symbole de la cohésion des deux collectivités : Ville de Troyes et Département de l'Aube.**

Cette identité graphique commune, cohérente, a connu, depuis, un grand succès au sein du département.

L'oriflamme a été déclinée et interprétée par maints acteurs institutionnels, organismes et associations du département. On la retrouve ainsi, par exemple, sur les logos de la communauté de l'agglomération troyenne (Grand Troyes), de l'agence de développement économique Aube Développement, de la chambre de commerce et d'industrie, de l'association des produits du terroir de l'Aube, de comités sportifs départementaux, etc.

Les couleurs et les dénominations changent selon les entités, mais l'esprit demeure.

Les Auboises se retrouvent dans cette **bannière-symbole, qui renvoie une image d'unité forte** vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Au cours des années 90, les logos du Département de l'Aube et de la Ville de Troyes ont évolué. Les mentions ont été simplifiées et le format, réduit, afin de faciliter l'utilisation et la mémorisation :

- réduction, en hauteur, de l'ancienne hampe formée par la position des lettres « A » et « T » (initiales de « Aube » et de « Troyes ») ;
- disparition des appellations « département de » et « ville de » au profit de :
 - o « Troyes » ;
 - o « Aube Conseil général » (pour la collectivité) ;
- création, en parallèle, du logo « Aube en Champagne » par l'agence Euro Rscg-Reims (pour la communication institutionnelle du département, à l'externe, en matière de tourisme et d'économie).

En 2015, l'abandon de l'appellation « Conseil général » dans le cadre de la réforme territoriale a rendu nécessaire l'évolution du logo.

La nouvelle appellation « **Aube en Champagne / Le Département** » remplit deux objectifs majeurs :

- mettre en évidence la situation en Champagne, « marque » de renommée mondiale ;
- affirmer l'ancrage fort, sur le territoire auboises, du Département, collectivité de proximité plus que jamais indispensable à l'heure des « grandes régions ».